Cotonou le 09 Mai 2022

ADJOVI Hippolyte Codjo S.

Technicien Supérieur en Administration

des Finances et Trésor,

Chef Service Matériel et Maintenance à la HERCI

TEL : 97447486

A

Monsieur le Directeur Général

de SUNU Assurance

Cotonou

Objet : demande d’annulation d’autorisation

de prélèvement

Monsieur le Directeur General,

Je viens par la présente solliciter une annulation d’autorisation de prélèvement ainsi que la résiliation éventuelle de contrat, si vos services techniques ont déjà amorcé le processus d’établissement de ce dernier.

En effet je suis domicilié à la BOA et le 29 Décembre 2021, j’ai été approché par un de vos collaborateurs qui avait usé de beaucoup d’arguments pour que je souscrive à l’un de vos produits.

J’avoue m’être montré inconséquent en lui donnant mon RIB et en lui signant une autorisation de prélèvement dont l’effet selon notre accord, dépendra du premier paiement qui sera **de** **main à main**. Aussi ,avait-il rassuré que je ne serai obligé de SUNU ASSURANCE qu’une fois le contrat signé .

A l’échéance et contre tout attente, la trimestrialité soit disant a été prélevée de mon compte en exécution d’un contrat pour lequel nous ne nous sommes pas encore tombés d’accord.

Je voudrais par la présente demander purement et simplement l’annulation de tout le processus d’élaboration du contrat sans oublier les mesures que vous voudrez bien faire prendre pour la restitution des 100 000F prélevés sur mon compte.

Dans cet espoir, veuillez agréer monsieur le Directeur Général, l’expression de mes salutations déférentes.

ADJOVI Hippolyte